

Projet éolien de la Marnière au Prince

Moutiers-en-Beauce et Réclainville (28)



Vue depuis la sortie de bourg de Mondonville-Sainte-Barbe à 4,5 km de l'éolienne la plus proche

Lettre d'information n°3

Avril 2026

« Le projet éolien initié avec la société JP Énergie Environnement a été signé en décembre 2020.

Les conseils municipaux de nos deux communes ont délibéré en faveur d'une étude d'implantation avec plusieurs conditions, notamment :

- Une implantation en continuité d'un parc éolien existant,
- Une augmentation de la distance minimum entre les éoliennes et les premières habitations.

Après une instruction longue avec les services de l'État et de l'Armée, le projet éolien de la Marnière au Prince arrive à la phase d'enquête publique.

Celle-ci se tiendra du 22 avril au 22 mai et nous comptons sur votre participation !


En fonction des résultats de cette enquête le Préfet annoncera une décision officielle.

Le parc éolien de la Marnière au Prince permettra à nos communes de s'inscrire dans la transition énergétique et de bénéficier de retombées financières locales et durables. Celles-ci nous permettront de poursuivre nos investissements locaux. »

Marie-Hélène RICOIS
Maire de Moutiers-en-Beauce


Laetitia VARET
Maire de Réclainville

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

 **4**
Nombre d'éoliennes

 **14,4 MW**
de puissance installée

 **33 500 MWh**
produits*

 **15 000**
personnes alimentées par
an (chauffage compris)*

 **16 380**
tonnes de CO₂
évités*

* Données de l'étude de productible

MODIFICATION DU PROJET – CONTRAINTES DE L'ARMÉE

Dans le cadre de l'instruction, le projet éolien de la Marnière au Prince a été modifié afin de **prendre en compte les contraintes liées au radar militaire situé à Orléans**, à 32 km de la zone d'implantation.

Ces contraintes ont conduit à la **suppression des éoliennes E3 et E5**, implantées sur la commune de Moutiers-en-Beauce. Cette évolution a nécessité le dépôt de notes complémentaires visant à actualiser les caractéristiques du projet. La puissance installée, le productible ainsi que les retombées économiques ont donc été réévalués en conséquence.

SIMULATIONS VISUELLES

Perception de la silhouette de Moinville-la-Jeulin à 9,7 km de l'éolienne la plus proche



Vue depuis la RD131 entre Fresnay-l'Évêque et Moutiers-en-Beauce à 5,4 km de l'éolienne la plus proche



Vue depuis la sortie du bourg d'Épincy à 2,4 km du projet



FOCUS SUR LES MOULINS DE LA BEAUCE

JPee a contribué à la préservation du patrimoine beauceron en soutenant la **rénovation du Moulin de Chesnay et de plusieurs autres moulins du territoire**, via une participation de 10 000 € au fonds d'urgence « moulins de Beauce » lancé en 2023.

Ce dispositif, créé par le Député Philippe Vigier en partenariat avec la Communauté de communes Cœur de Beauce, l'ARAM Beauce et la filière éolienne, vise à sauvegarder ce patrimoine historique de la région, qui symbolise, au même titre que les éoliennes aujourd'hui, l'utilisation de la ressource en vent.

Face aux besoins de restauration encore nombreux, un second fonds a été mis en place en 2026. JPee y a de nouveau apporté son soutien, à hauteur de 5 000 €. L'objectif est d'assurer, sur le long terme, l'entretien et la sauvegarde des moulins de la Beauce.



PROCHAINES ÉTAPES

- Organisation de l'**enquête publique** du 22 avril au 22 mai 2026 ;
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites** (CDNPS) ;
- Délivrance de l'autorisation environnementale** par les services de l'État.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



marniere-au-prince-28.parc-eolien-jpee.fr

PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique est une procédure obligatoire pour toute installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation. Elle est supervisée par un commissaire enquêteur qui veille à la bonne information et participation des parties prenantes sur le territoire.

L'enquête publique sera organisée du **22 avril au 22 mai 2026**.

La consultation du dossier complet du projet pourra se faire en mairie de Moutiers-en-Beauce et de Réclainville, aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur le site internet : www.registre-numerique.fr/parc-eolien-marniere-auprince

Pendant la durée de l'enquête, la participation pourra se faire :

- **sur le registre papier** en mairie de Moutiers-en-Beauce et en mairie de Réclainville ;
- **par un courrier** adressé au commissaire enquêteur, en mairie de Moutiers-en-Beauce ou en mairie de Réclainville ;
- **par voie numérique** en se connectant sur le lien suivant : www.registre-numerique.fr/parc-eolien-marniere-auprince

PERMANENCES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le **commissaire enquêteur** se tiendra à la disposition du public **en mairie de Moutiers-en-Beauce et en mairie de Réclainville lors de 3 permanences** aux dates suivantes :

Mercredi 22 avril 2026
de 09h00 à 12h00
à la mairie de Moutiers-en-Beauce

Mercredi 6 mai 2026
de 09h00 à 12h00
à la mairie de Moutiers-en-Beauce

Vendredi 22 mai 2026
de 15h30 à 18h30
à la mairie de Réclainville



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable



Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie.

En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Avec une puissance installée en janvier 2026 de 628 MW (18 parcs éoliens et 71 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi 345 MW en construction ou prêts à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW.

Entreprise à mission depuis 2024, JPee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

Chiffre d'affaires 2025 : 80,9 millions d'euros (vente d'électricité)

Production 2025 : 863 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de 380 000 personnes